



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 9 mars 2020 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absente : Mme Annie Gauthier                      Conseillère    siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

### 1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 février 2020
4. États financiers février 2020
5. Dépenses
6. Correspondances
  - 6.1 Demande appui Maison Hébergement violence conjugale
  - 6.2 Centre dépannage Demande commandite photocopies
  - 6.3 Côtes de crues 75% de subventionné
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Autoriser les signataires à déposer une demande à l'environnement
  - 8.2 Alarme La Sarre Panneau église 1455.00\$ + taxes
  - 8.3 Facture de neige demande urgence 60.00\$ + taxes
  - 8.4 Immatriculation camion 540.90\$ tracteur 464.90\$
  - 8.5 Lettre Ministère des Transports prise en charge Balbuzard
9. Lots
  - 9.1 Fonds Mise en Valeur
10. Chemins
  - 10.1 Acceptation soumission chemins privés 7200.00\$ + taxes
  - 10.2 Entente de service préparation plans et devis pour SEAO
  - 10.3 Tiges marqueur de déneigement
  - 10.4 Demande prise en charge chemin des Sizerins
11. Sécurité
  - 11.1 Sécur Médic 5 trousses 607.00\$
  - 11.2 Rapport annuel activités incendie 2019
12. Divers
  - 12.1 Autorisation Fondation canadienne du rein 5 avril au 15 mai



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 12.2 Résolution d'appui Mois d'avril mois de la jonquille (cancer)
- 12.3 Réservation commandite salle de l'église mardi le 2 juin
- 12.4 Collecte des encombrants 2020
- 12.5 Résolution Projet FDT
- 12.6 Résolution d'appui au député fédéral pour projets admissibles à la TECQ
- 12.7 Pancartes Halte routière
- 12.8 Fonds AgriEsprit
- 12.9 Loisirs et sports
13. Dossiers en suspend
14. Invitations
  - 14.1 Formation sur le cannabis gratuit le 26 mars de 8 heures 30 à midi au Villa Mon Repos
15. Varia
  - 15.1 Vente terrain à M. Normand Houde
  - 15.2 Vente terrain à Mme Sharon Godbout
  - 15.3 Vente terrain à M. Jérémie Nolet-Blais
  - 15.4 Vente terrain à M. Sylvain Jalbert
  - 15.5 Vente terrain à M. Normand Cliche
  - 15.6 Achat Fourches à palettes
16. Dates prochaines réunions
  - Séance de travail le 30 mars à 18 h 30
  - Séance régulière le 13 avril à 19 h 30
17. Période de questions
18. Fermeture de l'assemblée

2020-03-48

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

**ADOPTÉ**

### 3. Adoption du procès verbal du 10 février 2020

2020-03-49

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le procès-verbal du 10 février 2020 soit accepté tel que présenté au conseil;

**ADOPTÉ**

### 4. États financiers février 2020

Des revenus de 40 951.81\$ et des dépenses de 59 180.94\$ ont été enregistrés pour février 2020, pour un solde au livre au 28 février 2020 de 328 977.20\$.

### 5. Dépenses

2020-03-50

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6 889.19\$
les salaires des élus	1 638.50\$
les dépenses de mars	5 044.03\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	2 227.72\$

le tout représentant un total de 15 799.44\$, la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

**ADOPTÉ**

### 6. Correspondances

#### 6.1 Demande appui Maison Hébergement violence conjugale

**ATTENDU QUE** le Centre de femmes l'Érige soutient un projet de maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Rapide-Danseur retourne une lettre d'appui au Centre de femmes l'Érige pour un projet de maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest ;

**ADOPTÉ**

#### 6.2 Centre dépannage Demande commandite photocopies

**ATTENDU QUE** le Centre de dépannage de Rapide-Danseur veut imprimer environ 200 copies d'un pamphlet couleur pour de la publicité;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la municipalité commandite les copies couleur du Centre de dépannage pour de la publicité de leurs activités;

**ADOPTÉ**

#### 6.3 Côtes de crues 75% de subventionné

Info. M. Arsenault de la MRC nous a informés que nous pourrions bénéficier d'une aide de 75% du coût des travaux pour faire une analyse des côtes de crues. La Ville de Duparquet bénéficierait d'une aide de 10,000.00\$, nous devons prévoir un montant à notre budget de 2021 si nous souhaitons faire faire cette analyse conjointement avec la Ville de Duparquet.

2020-03-51

2020-03-52



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 7. Période de questions

### 8. Comptabilité & employés

#### 8.1 Autoriser les signataires à déposer une demande à l'environnement

ATTENDU QUE le conseil municipal désire installer un belvédère sur les rochers près des rapides;

ATTENDU QU' il nous faut les autorisations du ministère de l'environnement pour pouvoir faire ce projet;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel soit autorisée comme signataire pour faire les démarches auprès du ministère de l'environnement;

ADOPTÉ

#### 8.2 Alarme La Sarre Panneau église 1,455.00\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture pour le panneau de l'église soit défrayée à Alarme La Sarre moins inspection annuelle qui devra être faite en 2021, ce qui fait un montant à payer de 1065.00\$ + taxes;

QU' une demande soit faite pour raccorder le panneau à la Centrale par internet si possible ou en remettant en fonction la ligne de téléphone;

ADOPTÉ

#### 8.3 Facture de neige demande urgence 60.00\$ + taxes

ATTENDU QU'À cause d'un conflit entre citoyens sur un chemin privé, la direction a autorisé un déblaiement en urgence pour la sécurité et le bien-être de ses citoyens;

ATTENDU QUE les résidents n'ayant pas été consultés ne veulent pas régler directement l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à

2020-03-53

2020-03-54

2020-03-55



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la municipalité règle le montant de 60.00\$ et refacture les résidents concernés;

**QUE** cette pratique est exceptionnelle dans les circonstances et ne devrait pas se répéter;

**ADOPTÉ**

### **8.4 Immatriculation camion 540.00\$ tracteur 464.90\$**

2020-03-56

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le montant pour les immatriculations du camion de 540.00\$ et du tracteur de 464.90\$ soit payé à la SAAQ.;

**ADOPTÉ**

### **8.5 Lettre Ministère des transports prise en charge Balbuzard**

**ATTENDU QUE** le pont du chemin Balbuzard aura besoin de réparation d'ici quelques années;

**ATTENDU QUE** nous aimerions que le Ministère des transports prenne à sa charge les réparations ou la reconstruction du pont ainsi que le chemin au complet si possible;

2020-03-57

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par Mme Joannie Langlois, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la directrice-générale achemine une lettre au Ministère des Transports et leur fasse part de notre demande;

**ADOPTÉ**

## **9. Lots**

### **9.1 Fonds Mise en Valeur des lots intramunicipaux**

**ATTENDU QUE** le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Nettoyement
- Gravelage de chemin
- Mise en forme
- Scarifiage
- Plantation

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 38,932.64\$.

2020-03-58

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION de Mme Christiane Guillemette, appuyé de M. François Cloutier, il est unanimement résolu :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 38,932.64\$;

D'AUTORISER le maire M. Alain Gagnon à signer la documentation relative au projet;

ADOPTÉ

### 10. Chemins

#### 10.1 Acceptation soumission chemins privés 7,200.00\$ + taxes

ATTENDU QUE plusieurs chemins privés au canton Hébecourt n'avaient aucun entrepreneur pour le déneigement pour l'hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE après une rencontre avec les résidents de ce secteur, et discussion pour trouver des solutions, M. Marcel Lebel a été approché;

ATTENDU QUE toutes les ententes avaient été acceptées avec les résidents de ces chemins mais que la résolution n'avait pas été enregistrée pour accepter la prise en charge afin de recharger les résidents à la fin de la saison;

2020-03-59

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE**

la prise en charge des chemins suivants soit acceptée : Petit Balbuzard, Tourterelles, Sittelles et Huards, pour un montant de 7200.00\$ + taxes;

**QUE**

les résidents soient facturés sur leur compte de taxes en mai 2020;

**ADOPTÉ**

### **10.2 Entente de service préparation plans et devis pour SEAO**

**ATTENDU QU'**

une aide serait la bienvenue pour préparer les plans et devis et cahier de charges pour mettre du traitement de surface dans le Coin St-Pierre, dans le rang du Détour, sur le Chemin des Merles et sur le Chemin du Héron Bleu;

**ATTENDU QUE**

M. Jocelyn Caron technicien en génie civil à la MRC d'Abitibi-Ouest peut nous aider à monter notre demande d'appels d'offres à mettre sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ**

par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE**

la directrice-générale rencontre M. Jocelyn Caron technicien en génie civil à la MRC pour préparer notre demande d'appels d'offres;

**ADOPTÉ**

### **10.3 Tiges marqueur de déneigement**

Pour information.

### **10.4 Demande prise en charge chemin des Sizerins**

**ATTENDU QUE**

lors de la séance du 10 février, une demande avait été déposée pour une prise en charge du Chemin des Sizerins par deux résidents de ce chemin;

**ATTENDU QUE**

le conseil n'avait pas décidé de la prise en charge du chemin des Sizerins lors de cette rencontre, car il manquait des éléments à leur prise de décision,

**ATTENDU QUE**

suite à cette séance, une résidente a retiré sa signature, suite à des irrégularités, la demande devenait automatiquement nulle;

2020-03-60



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une autre demande de prise en charge du Chemin des Sizerins;

**ATTENDU QUE** la direction a approché deux entrepreneurs et qu'un seul nous a fourni une soumission;

**ATTENDU QUE** selon notre règlement Article 4, la taxe de services est calculée en fonction du coût net du service établi sur la base du contrat signé avec l'entrepreneur;

**ATTENDU QUE** nous ne pouvons toujours autoriser un déneigement en urgence sans avoir au préalable une demande de prise en charge de résidents du chemin, car c'est un chemin privé et nous n'avons pas à intervenir sans une demande officielle;

2020-03-61

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier appuyé par M<sup>me</sup> Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la prise en charge du chemin des Sizerins soit acceptée pour terminer la saison 2020 et que l'entrepreneur autorisé pour effectuer le déneigement soit : Démolition XP au montant de 1 200.00\$ + taxes;

**QUE** ce montant inclut la remise en état du chemin à la fin de février 2020;

**QUE** le conseil municipal prend cette décision pour terminer la saison 2020 seulement, pour la sécurité des usagers de ce chemin et pour que tous puissent circuler facilement ambulance, pompiers et policiers si besoin;

**QUE** cette entente se termine au 30 avril 2020 et que s'il y avait accumulation de neige après le 30 avril, le coût serait de 150.00\$ par service;

**QUE** le conseil municipal approuve la requête de l'entrepreneur à ce qu'aucune personne ne s'approche des équipements lorsqu'ils sont en mouvement;

**QUE** les trois résidents soient facturés sur leur compte de taxes en mai 2020;

**ADOPTÉ**

### 11. Sécurité

#### 11.1 Sécur Médic 5 trousses 607.00\$

Info. Vérifier avec la sécurité civile, ce que nous avons besoin.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 11.2 Rapport annuel activités incendie 2019

**ATTENDU QUE** conformément à l'action # 11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest et à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie du Québec, la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer le Rapport annuel d'activités 2019 en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou non) au Plan de mise en oeuvre annexe 8 du Schéma;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité doit remplir son propre rapport et le transmettre à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par Mme Joannie Langlois, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités incendie pour l'année 2019, tel que demandé et qui comprend les onglets actions et indicateurs de performance et que celui-ci soit transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest.

**ADOPTÉ**

### 12. Divers

#### 12.1 Autorisation Fondation canadienne du rein 5 avril au 15 mai

**ATTENDU QUE** la Fondation canadienne du rein tiendra sa campagne de financement du 5 avril au 15 mai dans tout l'Abitibi-Ouest;

**ATTENDU QUE** la campagne porte-à-porte s'échelonnera entre le 5 avril et le 15 mai;

**ATTENDU QUE** la Fondation a besoin d'une autorisation pour faire de la sollicitation auprès de nos résidents;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise la sollicitation auprès des résidents comme à chaque année entre le 5 avril et le 15 mai;

**ADOPTÉ**

#### 12.2 Résolution d'appui Mois d'avril mois de la jonquille

**ATTENDU QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un

2020-03-62

2020-03-63



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**ATTENDU QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**ATTENDU QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmentée de 8 % depuis 1992 et que c'est grâce au financement de recherches que nous y sommes parvenus;

**ATTENDU QUE** le mois d'avril, mois de la jonquille est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

2020-03-64

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

**ADOPTÉ**

### **12.3 Réservation commandite salle de l'église mardi le 2 juin**

Info. Voir résolution 2019-10-220.

### **12.4 Collecte des encombrants**

2020-03-65

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** la collecte des encombrants 2020 soit faite la semaine entre le 15 et le 19 juin;

**ADOPTÉ**

### **12.5 Résolution Projet FDT**

**ATTENDU QUE** nous pouvons bénéficier d'un montant de 20,000.00\$ du Fonds de développement des territoires pour un projet structurant dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** nous voulons utiliser cette somme pour l'achat d'un frigidaire à liqueurs, d'un projecteur ou d'un téléviseur et de différents présentoirs et armoires pour valoriser et bonifier nos expositions : Collection Miljours, Légende Angelo et collection articles religieux;



N° de résolution  
ou annotation

2020-03-66

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**ATTENDU QUE** ce projet est la priorité # 1 de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par M. François Cloutier appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise la directrice-générale, Mme Lucie Gravel, à présenter une demande au Fonds de développement des territoires tel que discuté;

**QUE** la directrice-générale soit autorisée à signer les ententes pour les demandes à la MRC ou tout autre document se rattachant à cette demande;

**ADOPTÉ**

### 12.6 Résolution d'appui au député fédéral pour projets admissibles à la TECQ

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-03-67

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ**

par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et unanimement résolu :

**D'APPUYER**

le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**DE**

transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue M. Sébastien Lemire et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

**ADOPTÉ**

### **12.7 Pancartes Halte routière**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux soumissions pour nos pancartes pour la Halte routière;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ**

par Mme Joannie Langlois, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE**

la pancarte d'entrée soit faite par Top Lettrage et que nous vérifions les dates de livraison pour les autres pancartes avant de passer la commande;

**ADOPTÉ**

2020-03-68



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 12.8 FONDS AgriEsprit

Pour information

### 12.9 Loisirs et sports

Pour information

### 13. Dossiers en suspend

### 14. Invitations

#### 14.1 Formation sur le cannabis gratuit le 26 mars de 8 heures 30 à midi au Villa Mon Repos

2020-03-69

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'INSCRIRE Mme Line Giasson et Mme Christiane Guillemette à la formation sur le cannabis le 26 mars de 8 heures 30 à midi au Villa Mon Repos. Cette formation est gratuite, mais les déplacements peuvent être réclamés;

ADOPTÉ

### 15. Varia

#### 15.1 Vente terrain à M. Normand Houde

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a fait cadastrer le lot 5 519 195 partie qui rejoint la Route 388;

ATTENDU QUE la partie de lot qui est cédée à M. Normand Houde devient le # 6 350 379;

2020-03-70

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur vende à M. Normand Houde le lot # 6 350 379 moyennant la somme totale de 4 458.04\$ ce qui inclut le prix du terrain et les frais de cadastre;

QUE tous les frais pour la vente du terrain soient payés au notaire;

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Lucie Gravel soient autorisés à signer cet acte de vente;

ADOPTÉ



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 15.2 Vente terrain à Mme Sharon Godbout

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a fait cadastrer le lot 5 519 195 partie qui rejoint la Route 388;

ATTENDU QUE la partie de lot qui est cédée à Mme Sharon Godbout devient le # 6 350 381;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2020-03-71

QUE la municipalité de Rapide-Danseur vende à Mme Sharon Godbout le lot # 6 350 381 moyennant la somme totale de 6 042.77\$ ce qui inclut le prix du terrain et les frais de cadastre;

QUE tous les frais pour la vente du terrain soient payés au notaire;

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Lucie Gravel soient autorisés à signer cet acte de vente;

ADOPTÉ

### 15.3 Vente terrain à M. Jérémie Nolet-Blais

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a fait cadastrer le lot 5 519 195 partie qui rejoint la Route 388;

ATTENDU QUE la partie de lot qui est cédée à M. Jérémie Nolet-Blais devient le # 6 350 378;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2020-03-72

QUE la municipalité de Rapide-Danseur vende à M. Jérémie Nolet-Blais le lot # 6 350 378 moyennant la somme totale de 4 118.02\$ ce qui inclut le prix du terrain et les frais de cadastre;

QUE tous les frais pour la vente du terrain soient payés au notaire;

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Lucie Gravel soient autorisés à signer cet acte de vente;

ADOPTÉ

### 15.4 Vente terrain à M. Sylvain Jalbert

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a fait cadastrer le lot 5 519 195 partie qui rejoint la Route 388;

ATTENDU QUE la partie de lot qui est cédée à M. Sylvain Jalbert et Mme Marguerite Corriveau devient le # 6 350 380;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur vende à M. Sylvain Jalbert et Mme Marguerite Corriveau le lot # 6 350 380 moyennant la somme totale de 3 606.01\$ ce qui inclut le prix du terrain et les frais de cadastre;

QUE tous les frais pour la vente du terrain soient payés au notaire;

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Lucie Gravel soient autorisés à signer cet acte de vente;

ADOPTÉ

### 15.5 Vente terrain à M. Normand Cliche

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a fait cadastrer le lot 5 519 195 partie qui rejoint la Route 388;

ATTENDU QUE la partie de lot qui est cédée à M. Normand Cliche devient le # 6 350 377;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur vende à M. Normand Cliche les lots # 6 350 377 et # 5 520 548 moyennant la somme totale de 3 248.99\$ ce qui inclut le prix du terrain et les frais de cadastre;

2020-03-73

2020-03-74



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- QUE tous les frais pour la vente du terrain soient payés au notaire;
- QUE les frais de notaire soit à la charge de l'acheteur;
- QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Lucie Gravel soient autorisés à signer cet acte de vente;

ADOPTÉ

### 15.6 Achat fourches à palettes

2020-03-75

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur accepte la soumission de Machineries Horticoles pour des fourches à palettes au montant de 750.00\$ + taxes;

ADOPTÉ

### 16. Dates des prochaines réunions

Séance de travail le 30 mars à 18 h 30

Séance régulière le 13 avril à 19 h 30

### 17. Période de questions

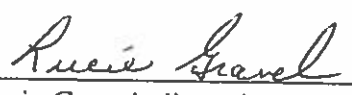
### 18. Fermeture de l'assemblée

2020-03-76

M. François Cloutier propose la fermeture de l'assemblée. Il est 21 heures 10.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon maire

  
Lucie Gravel, directrice-générale